

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Arrêté du 2 février 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'agent de constatation des douanes de 2^e classe pour des emplois de cariste en Ile-de-France

NOR : BCRD1201805A

Par arrêté de la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, en date du 2 février 2012, est autorisée au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'agent de constatation des douanes de 2^e classe pour des emplois de cariste en Ile-de-France.

Ces emplois relèvent de la branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale.

Le nombre total des places offertes au recrutement est fixé à 2.

Un avis de recrutement précise notamment les modalités de dépôt des candidatures et les conditions d'admission à concourir.

La date de début de retrait des fiches de candidature disponibles en ligne sur le site internet de la douane, sur le site internet ministériel ou bien auprès du siège de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France est fixée au mardi 7 février 2012.

La date limite de retrait des fiches de candidature disponibles en ligne sur le site internet de la douane, sur le site internet ministériel ou bien auprès du siège de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France est fixée au vendredi 16 mars 2012, délai de rigueur.

La date limite de dépôt des dossiers auprès du siège de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France est fixée au vendredi 16 mars 2012 (le cachet de la poste faisant foi), délai de rigueur.

Les candidats choisissant de retirer et/ou de déposer leur dossier auprès du siège de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France devront se présenter aux horaires d'ouverture au public.

L'avis de recrutement et la fiche de candidature sont disponibles :

- sur le site internet de la douane www.douane.gouv.fr : « Connaître la douane » ; « Ses métiers et concours » ; « Les recrutements sans concours (emplois réservés, PACTE, AC2) » ; « Recrutements par voie de PACTE et recrutements sans concours au grade d'AC2 » ;
- sur le site internet ministériel <http://www11.minefi.gouv.fr/metiers-concours/index.html> : « Recrutement sans concours - Avis de recrutement sans concours » ; « DGDDI » ;
- auprès du siège du service de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France, 14, rue Yves-Toudic, 75010 Paris.

Seuls les candidats sélectionnés par la commission de sélection seront convoqués pour un entretien.

Nota. – Pour tout renseignement, les candidats devront s'adresser au siège de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France, 14, rue Yves-Toudic, 75010 Paris (téléphone : 01-40-40-39-00).